



ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD
103, rue de la Rivière, Port-Cartier (Québec) G5B 1P9

MÉMOIRE
DÉPOSÉ AU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DANS LE CADRE
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA RIVIÈRE ROMAINE

NOVEMBRE 2008

INTRODUCTION

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, soumet ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine en sa qualité de structure politique et administrative intervenant en tant qu'actrice importante du développement local et régional et de partenaire du milieu de vie représentant tout le territoire de la Côte-Nord.

Bien que certaines commissions scolaires de notre Association comptent plus de cent ans, l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord est forte de cinquante années d'implication dans la région de la Côte-Nord et a développé une large expertise en ce qui a trait au développement de l'éducation, de la formation et du développement régional. Elle est donc en mesure de se prononcer sur des éléments à prendre en compte dans le projet de la rivière Romaine et ce, dans l'intérêt de la population de la région.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD

Sa mission est de promouvoir l'intérêt de l'éducation sur la Côte-Nord et collaborer à son progrès.

Ses objectifs généraux sont :

- D'assurer la concertation régionale entre les membres.
- Développer un partenariat avec les autres intervenants des milieux éducatif,

économique, politique et social.

- Défendre les intérêts communs des commissions scolaires de la Côte-Nord.

Ses objectifs spécifiques sont pour assurer la concertation régionale entre ses membres, notamment :

- De prendre toute initiative susceptible de défendre, protéger et développer les intérêts des membres et ce, dans le respect de la mission de l'Association.
- De développer un partenariat avec les autres intervenants des milieux éducatif, économique, politique et social.

Le territoire de l'Association est le même que celui de la grande région de la Côte-Nord. Ce territoire s'étend de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et Schefferville. Sans considérer les distances qui la séparent des villes nordiques, il s'étend sur approximativement 1200 kilomètres de littoral du fleuve et du golfe Saint-Laurent.

Sont membres de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, les commissions scolaires de l'Estuaire, du Fer, du Littoral et de la Moyenne-Côte-Nord. Ces commissions scolaires dispensent des services éducatifs à des élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle à des élèves jeunes et adultes ainsi que des services de formation en entreprise.

Pour la présente année scolaire, au 30 septembre 2008, la clientèle totale s'établit à 12198 élèves. En ce qui a trait aux budgets, les états financiers au 30 juin 2008, indiquent pour l'année scolaire 2007-2008 des dépenses totales de 169 998 520\$

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord est un partenaire socio-économique majeur au niveau régional comme chacune des commissions scolaires l'est au niveau de son territoire respectif. En effet, presque 2200 personnes se partagent une masse salariale annuelle de l'ordre de 136 000 000\$, cela représente une injection financière importante car la majorité des dépenses reliées à la consommation de nos personnels sont faites dans leurs milieux respectifs. Pour la différence, 33 998 520\$ sont destinées à l'achat ou acquisition de biens ou services locaux.

Les commissions scolaires de la Côte-Nord sont des partenaires socio économiques incontournables.

L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD ET L'ENVIRONNEMENT

D'emblée nous déclarons être des organisations pour lesquelles le respect et la sauvegarde de l'environnement sont des valeurs importantes. Notre objectif est de développer et former des élèves qui sont de plus en plus compétents concernant les enjeux environnementaux. Cela se fait tant en matière d'information, d'éducation, de qualité de vie, qu'en matière de réduction du gaspillage.

Le programme de formation de l'école québécoise comprend cinq domaines généraux de formation pour le primaire et secondaire, soient :

- vivre ensemble et citoyenneté;
- santé et bien-être;
- orientation et entrepreneuriat;
- environnement et consommation;
- médias.

Pour les fins de notre mémoire, nous retiendrons deux de ces cinq domaines généraux de formation; l'orientation et entrepreneuriat ainsi que l'environnement et consommation. Ces deux domaines sont liés à la réalité socio environnementale et économique de l'élève et se traduisent par le développement d'une orientation entrepreneuriale et un souci de préservation environnementale pour nos générations futures.

Dès le primaire, l'école se soucie de ces enjeux en offrant aux élèves des situations d'apprentissage permettant d'entreprendre et de mener à terme des projets orientés vers la réalisation de soi et l'insertion dans la société. Le projet hydroélectrique de la rivière Romaine est un projet qui permet des liens entre la connaissance de soi et les projets d'avenir.

À partir de cette préoccupation du développement durable orientée vers l'avenir, les jeunes sont appelés à découvrir le monde du travail, les rôles sociaux, les métiers et les professions qui reflètent bien ce besoin de réalisation de chacun et de chacune dans son propre milieu de vie.

Dans un souci du respect de l'environnement, les élèves sont appelés à réfléchir sur les enjeux environnementaux en faisant le partage entre les besoins réels et les désirs d'une société où la consommation prend de plus en plus de place. Cette réflexion s'étend aussi au secteur de l'hydroélectricité.

Dans sa démarche, le jeune est amené à entretenir un rapport dynamique avec son milieu tout en gardant une distance critique à l'égard de l'exploitation de l'environnement. Le programme scolaire couvre quatre axes de développement :

- présence à son milieu;
- construction d'un environnement viable dans une perspective de développement durable;
- stratégies de consommation et d'utilisation responsable de biens et de services;
- conscience des aspects sociaux, économiques et éthiques du monde de la consommation.

Le projet hydroélectrique de la rivière Romaine rejoint les préoccupations éducatives actuelles et futures des jeunes soucieux d'un meilleur avenir pour leur région tout en favorisant l'instruction, la socialisation et la qualification. L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord adhère, encourage et supporte cette vision éducative du projet de la rivière Romaine.

L'INTÉRÊT DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord est un partenaire économique important du développement régional et local.

La construction de ce complexe hydroélectrique aura des impacts majeurs au niveau du développement régional et ce autant en emploi, dans le monde des affaires, dans les entreprises de services ainsi qu'en éducation :

- maintien et développement de l'offre de services;
- partenariat éducatif avec les communautés autochtones;
- revitalisation du milieu.

NOS ARGUMENTS ET NOS CONSIDÉRATIONS

Un projet comme celui de la rivière Romaine aura des impacts positifs sur l'offre de services en éducation. En effet, en plus de contribuer au maintien d'options à la carte en formation professionnelle, cela va permettre d'en développer d'autres.

Dans une région comme la nôtre, compte tenu des distances et de la dispersion de la population, ce projet va permettre aux commissions scolaires d'obtenir des autorisations provisoires afin de former pour une période donnée des personnes qui pourront obtenir des emplois reliés à la réalisation de ce projet. De plus, cela va aider à la pérennité de cette offre de services en ce sens que les commissions scolaires pourront par la suite

maintenir régionalement des options qu'il serait impossible de maintenir au niveau d'une seule commission scolaire.

Des projets comme ceux-là ont aussi en région des impacts bénéfiques en formation générale. Les perspectives d'emploi rémunérateurs incitent, selon nos croyances, plusieurs jeunes à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme, et par le fait même, contribuent à diminuer le décrochage scolaire.

Compte tenu que le projet de la rivière Romaine aura des effets positifs sur les entreprises régionales et leur main d'oeuvre, nous sommes persuadés que celles-ci vont en profiter pour améliorer des pratiques administratives et autres. Cela aura de l'influence sur la qualification de leurs personnels et encore là les commissions scolaires pourront leur offrir de la formation sur mesure pour les satisfaire.

Pour compléter ce qui précède il y aura aussi des impacts sur la formation continue. Plusieurs personnes vont en profiter pour se perfectionner ou compléter de la formation car les perspectives leur permettant d'améliorer leur sort seront présentes et augmentées. Les commissions scolaires sont là pour supporter ces personnes et les aider à réaliser leurs ambitions professionnelles.

Également, compte tenu de l'entente signée entre Hydro Québec et le Conseil des Innus, l'on sait que ceux-ci comptent sur cette entente pour ouvrir sur des avenues et des outils pour s'instruire et s'épanouir. Nous y voyons là une opportunité pouvant conduire au développement de partenariats éducatifs plus particulièrement en ce qui a trait à la

formation professionnelle, sans exclure la formation générale, avec la communauté autochtone.

Malheureusement, présentement la population de plusieurs villages de notre région vivent une décroissance de population, les jeunes qui vont se former à l'extérieur ne reviennent pas tous pour diverses raisons dont aussi les emplois disponibles dans leur champ de formation. Un projet comme celui de la rivière Romaine aura des effets bénéfiques pour permettre le retour des jeunes en région.

Durant la construction des travailleurs provenant de l'extérieur en profiteront pour s'établir en Minganie, notamment à Havre-Saint-Pierre, et permettront de dynamiser la vie de la communauté. Pour un certain temps cela compensera au niveau de la baisse démographique.

À la fin de la construction du projet de la rivière Romaine, 115 emplois directs seront créés pour l'entretien et le fonctionnement du complexe. De la même manière, se créeront des emplois indirects. Ainsi, toutes les sphères de services seront favorisées compte tenu des impacts qu'auront cette main d'oeuvre et leurs familles sur toute l'activité commerciale et de services.

AUTRES ÉLÉMENTS

Historiquement, l'exploitation de nos ressources naturelles a assuré notre développement régional et des emplois intéressants à nos concitoyens et concitoyennes. En même temps

cela assurait la viabilité et le développement de grandes entreprises des secteurs de la forêt, du papier, du fer, de l'aluminium et même de l'hydroélectricité. Si leur exploitation a déjà été une grande génératrice d'emplois ce n'est plus comme par le passé. Le projet de la rivière Romaine s'inscrit dans la volonté de croissance régionale liée à la volonté du Québec d'augmenter la production d'électricité. Indéniablement, il y a là un facteur de rentabilité économique, de création d'emplois stables, rémunérateurs principalement pour nos jeunes qui, nous le répétons, quittent en trop grand nombre la région.

Les travaux de construction du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine auront d'importantes retombées économiques et sociales pour la région de la Côte-Nord. Les contrats et les achats de biens et services liés au projet de la rivière Romaine engendreront des retombées économiques de quelques 1,3 milliard de dollars pour la Côte-Nord sur les 3,5 milliards au Québec. À la pointe des travaux, de 2011 à 2016, le projet permettra de créer quelques 2000 emplois par année. Il va de soi que la majorité des travailleurs de la construction de notre région pourront travailler sur ce projet.

Bien qu'il est mentionné qu'une partie de l'électricité produite par le complexe la rivière Romaine serve sur les marchés de l'exportation, l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord souhaite que l'énergie produite sur la Côte-Nord puisse aussi servir au développement de nos autres grandes entreprises qui pourraient réaliser des projets de deuxième transformation (mines, aluminium). En d'autres mots, nous ne souhaitons pas que l'électricité produite ici passe uniquement au-dessus de nos têtes pour être transportée dans les grands centres bénéficiant seulement aux entreprises créatrices d'emplois ailleurs que sur la Côte-Nord.

En ce qui a trait à l'industrie touristique régionale, nous croyons que le complexe de la rivière Romaine représente un attrait de plus. D'abord, durant la construction plusieurs en profiteront pour venir visiter un membre de leur famille travaillant sur le chantier, un ami, ou même une connaissance. Une fois le complexe en opération, c'est un élément de plus qui s'ajoutera aux autres sites de la région. Nous supportons notre allégation par le fait que les autres complexes hydroélectriques en opération dans la région, contribuent à notre connaissance, année après année, à attirer des touristes en nombre important.

Bien que cela ne fasse pas partie des présentes audiences, nous profitons de l'occasion pour vous signifier notre position en regard du développement hydroélectrique pour notre région et le Québec. En autant que l'électricité produite réponde à un besoin, nous sommes fortement en accord avec le développement hydroélectrique. Cette forme d'énergie propre peut permettre tant à notre région qu'à tout le Québec de contribuer tant à la revitalisation de nos villes et villages, qu'au développement économique et cela pour notre génération et les générations à venir. Cette ressource contribue à l'enrichissement collectif de tout le Québec.

CONCLUSION

Pour tous les impacts positifs du projet de la rivière Romaine : le respect de l'environnement; le développement économique social et communautaire de la région et du milieu de la Minganie, aussi bien durant la construction que l'opération de ce complexe, les commissions scolaires faisant partie de l'Association des commissions scolaires de la

Côte-Nord appuie le projet du complexe de la rivière Romaine. En ce sens, nous encourageons sa mise en chantier le plus tôt possible. Vous trouverez en annexe les résolutions de chacune des commissions scolaires à cet effet.

Nous sommes aussi heureux de constater que ce projet est respectueux de l'environnement. C'est essentiel pour nous et nous saluons la volonté que le projet fasse l'objet d'un suivi environnemental jusqu'en 2040 et ce avec la collaboration du milieu.

Nous comptons aussi que des moyens soient pris pour assurer dans la région la maximisation des retombées économiques du projet de la rivière Romaine.

Pour terminer, le projet de la rivière Romaine doit être une occasion de plus pour consolider notre solidarité régionale et nous remercions le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous avoir permis de nous exprimer dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques.

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord
Luc Noël – Président

**ANNEXE AU
MÉMOIRE
DÉPOSÉ AU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTIONS D'APPUI
DES COMMISSIONS SCOLAIRES
MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD**

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROVINCE DE QUÉBEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

Extrait de résolution du procès-verbal de la **séance ordinaire du conseil des commissaires** qui s'est tenue à la cafétéria de la Polyvalente des Rivières, 16A, 5^e Avenue, Forestville, le mardi 18 novembre 2008, à compter de 19 h 30.

PRÉSENCES

Mme Diane Arsenault-Lirette	M. Doris Clavette
Mme Ginette Côté	M. Guy Desbiens
M. Serge Desbiens	Mme Carole Deschênes
Mme Sylvie Dufour	Mme Nicole D. Larouche
Mme Nadine Gagné	M. Marc Gauthier
M. Bernard Girard	Mme Louise Hovington
M. Michel Lévesque	Mme Nicole Maltais
Mme Reina Savoie-Jourdain	Mme Gladys Tremblay
Mme Marie-France Tremblay	M. Normand Tremblay
*Mme Pauline Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général
M. Pierre Harnois, directeur général adjoint et secrétaire général
Mme Nadine Desrosiers, directrice, services des ressources humaines et administratives
Mme Suzie Roy, directrice, services éducatifs, informatiques et communications
Mme Lisette Marin, secrétaire
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

* Cette personne a participé à la rencontre par conférence téléphonique.

12.4 Résolution d'appui au projet de la Romaine

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil, qu'un mémoire concernant le projet de la Romaine sera préparé par l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord et présenté dans le cadre des audiences du BAPE.

CONSIDÉRANT le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine présenté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur ce projet qui se tiendront à l'automne 2008;

CONSIDÉRANT le soutien au projet sollicité par la « Coalition en faveur de la Romaine »;

CONSIDÉRANT l'importance du projet et ses impacts sur les activités en éducation;

C-08-057

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Desbiens et résolu unanimement que :

- La Commission scolaire de l'Estuaire appuie la réalisation du projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine;
 - La Commission scolaire de l'Estuaire participe à la préparation et à la présentation d'un mémoire par l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord dans le cadre des audiences du BAPE.
-

CERTIFIE VRAIE COPIE

à Baie-Comeau, le 24 novembre 2008

par : **Pierre Harnois,
Secrétaire général**

Résolution du procès-verbal du 24 octobre 2008.

**APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FER
AU PROJET DE COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
DE LA RIVIÈRE ROMAINE
RÉSOLUTION CC-2008-2009/058**

CONSIDÉRANT le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine présenté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur ce projet qui se tiendront à l'automne 2008;

CONSIDÉRANT le soutien au projet sollicité par la « Coalition en faveur de la Romaine »;

CONSIDÉRANT l'importance du projet et ses impacts sur les activités en éducation.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Claude Boulianne et résolu à l'unanimité que :

- ❖ La Commission scolaire du Fer appuie la réalisation du projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine;
- ❖ La Commission scolaire du Fer participe à la préparation et à la présentation d'un mémoire par l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord dans le cadre des audiences du BAPE.

Commission scolaire du Littoral

789, rue Beaulieu - Sept-Îles, (Québec) - G4R 1P8
Siège social : Sept-Îles - Tél. (418) 962-5558 - Télécopieur : (418) 968-2942
Succursale : Chevery - Tél. : (418) 787-2251 - Télécopieur : (418) 787-2348

ORDONNANCE 08-230

OBJET : Appui de la Commission scolaire du Littoral au projet de complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

CONSIDÉRANT le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine présenté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur ce projet qui se tiendront à l'automne 2008;

CONSIDÉRANT le soutien au projet sollicité par la « Coalition en faveur de la Romaine »;

CONSIDÉRANT l'importance du projet et ses impacts sur les activités en éducation;

IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

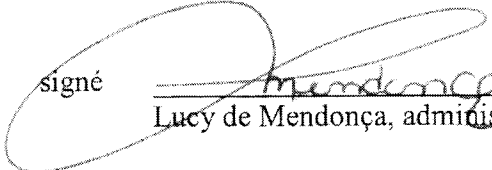
QUE la Commission scolaire du Littoral appuie la réalisation du projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine;

QUE la Commission scolaire du Littoral participe à la préparation et à la présentation d'un mémoire par l'Association des commissions scolaire de la Côte-Nord dans le cadre des audiences du BAPE;

Cette ordonnance est décrétée conformément à l'article 5 de la loi concernant la Commission scolaire du Littoral.

Fait et signé à Sept-Îles,
ce 14^e jour de novembre 2008

signé


Lucy de Mendonça, administratrice

COPIE AUTHENTIQUE

NOM _____

DATE _____

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
tenue au centre administratif de la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le 17 novembre 2008.

SONT PRÉSENT(E)S: les commissaires monsieur Tony Desjardins, monsieur Yvon Duguay, monsieur Jean-Yves Richard, monsieur Jean Parisée, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, les commissaires-parents madame Marie-Claude Léveillé et monsieur Henry Bond.

SONT AUSSI PRÉSENTS: le directeur général monsieur Marius Richard, le coordonnateur des équipements monsieur Gabriel Cormier, le directeur de l'enseignement monsieur Mario Cyr, le directeur des finances monsieur Daniel Richard et le directeur des ressources humaines et secrétaire général monsieur Camille Jomphe.

SONT ABSENTS: les commissaires monsieur Luc Noël président, madame Léona Boudreau vice-présidente et madame Jacynthe Chiasson.

APPUI AU PROJET DU COMPLEXE
HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE **CC-1697-2008**

CONSIDÉRANT le projet du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine présenté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les séances du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) qui ont cours à l'automne 2008;

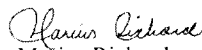
CONSIDÉRANT le soutien au projet sollicité par la «Coalition en faveur de la Romaine»;

CONSIDÉRANT l'importance du projet et ses impacts sur les activités en éducation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que :

- ❖ La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord appuie la réalisation du projet du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine;
- ❖ La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord participe à la préparation et à la présentation d'un mémoire par l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord dans le cadre des audiences du BAPE.

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
de Havre-Saint-Pierre


Marius Richard
Directeur général

VRAIE COPIE

Havre-Saint-Pierre
Le 25 novembre 2008